

de Stratford (\$45,000), le Théâtre universitaire canadien (\$5,000), la Bibliothèque publique et le Musée d'art de London (\$2,000), enfin le périodique *The Fiddlehead* (\$500). Ces sommes répondent à toute une gamme de fins variant de programmes saisonniers réguliers à des tournées canadiennes et à des œuvres commanditées.

Des sommes beaucoup moindres ont été versées aux organismes des humanités et des sciences sociales, le gros du programme de bourses d'études allant à ces mêmes domaines. De l'aide a été accordée à des conférenciers de passage, à des publications et à diverses initiatives d'ordre éducatif. En tout, \$336,000 ont été octroyés à ces fins.

UNESCO.—La loi créant le Conseil des Arts pourvoit aussi que cet organisme doit remplir certaines fonctions relatives à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En conséquence, le Conseil a établi une Commission nationale pour l'UNESCO composée de 30 membres et de quelque 48 organismes de «coopération», à laquelle il fournit aussi le secrétariat. Aidé de la Commission nationale, le Conseil s'occupe de coordonner le programme de l'UNESCO au Canada, d'assurer la participation du Canada aux programmes d'initiatives de l'UNESCO à l'étranger et d'établir des propositions relatives aux programmes futurs. Dans toutes ces matières, le Conseil agit en liaison étroite avec le ministère des Affaires extérieures et sert de voie régulière de communication entre celui-ci et la Commission. Durant l'année close le 31 mars 1964, le Conseil a dépensé environ \$100,000 au titre de la Commission nationale.

Section 6.—Bibliothèques

La Bibliothèque nationale.—La Bibliothèque nationale du Canada a été officiellement créée le 1^{er} janvier 1953 par la promulgation de la loi sur la bibliothèque nationale (S.R.C. 1952, chap. 330). La Bibliothèque a absorbé le Centre bibliographique canadien qui s'occupait des travaux préliminaires et des plans depuis 1950. La loi a établi un Conseil consultatif composé du bibliothécaire national, qui fait fonction de président, du bibliothécaire du Parlement et de douze membres désignés, dont au moins un représentant de chacune des dix provinces.

En 1963, bien que la Bibliothèque fût encore logée dans des locaux temporaires et que les achats fussent encore limités, son fonds comprenait environ 250,000 volumes et plus de 100,000 ouvrages microfilmés. Conformément aux dispositions de la loi sur le droit d'auteur et aux règlements concernant le dépôt des livres, la Bibliothèque a reçu 6,903 ouvrages durant l'année terminée le 31 mars 1964, dont 4,244 intéressaient directement le Canada.

Canadiana, répertoire mensuel des nouveaux livres et brochures intéressant le Canada, a présenté, en 1963, plus de 12,000 publications d'ordre professionnel et général et publications officielles des gouvernements fédéral et provinciaux. *Canadiana* paraît depuis 1950 suivant un régime d'accumulation annuelle; on est en train d'en dresser un index cumulatif*.

Le Catalogue collectif national mentionne près de 8 millions de volumes répartis dans plus de 200 bibliothèques gouvernementales, universitaires, publiques et spéciales au sein des provinces. Comme ces bibliothèques signalent régulièrement leurs nouvelles acquisitions, le Catalogue constitue une source de renseignements toujours à jour sur les ressources en livres du pays. Durant l'année terminée le 31 mars 1964, on a demandé à la Division des ouvrages de référence de localiser 23,149 ouvrages et elle en a repéré 75 p. 100 dans les bibliothèques canadiennes. Environ le tiers des demandes visent des livres de science et de technologie et 80 p. 100, des livres publiés depuis 1925.

En plus de *Canadiana*, la Bibliothèque nationale publie des bibliographies et le cumul annuel du *Canadian Index to Periodicals*.

* Une sélection de 400 ouvrages «Livres sur le Canada», choisis par le bibliothécaire national, paraît au chapitre XXVIII de ce volume.